

DE Aide Soignant (DE AS)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable d'assurer des activités soin, de prévention et d'éducation à la santé :

- S'occuper de l'hygiène et veiller au confort physique et moral des malades.
- Aider au quotidien les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller.
- Accompagner dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie, les aider à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit...

Si l'aide-soignant n'est pas habilité à délivrer de médicaments ou effectuer des soins médicaux, il participe à d'autres soins comme le changement de certains pansements et est capable de mesurer les paramètres vitaux (pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations) en utilisant des outils spécifiques.

Entreprises d'accueil

- Etablissement de santé.
- Soins à domicile.
- Structures d'accueil pour personnes âgées.
- Structures d'accueil pour personnes handicapées.

Prérequis

- **Âge** : de 17 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Aucun diplôme exigé.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme **Code RNCP**
560 331 02 4495

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

595 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

17 semaines en UFA.
24 semaines en stage obligatoire
62 semaines en structures d'apprentissage.

Coordonnées de l'UFA



UFA - IFAS Lycée Eugénie Joubert

16 rue Traversière
43200 YSSINGEAUX
Mme Magali VERNIER
06 42 80 91 51
magali.vernier@cneap.fr
www.leap43.org/lapprentissageeas

Contenu de formation

Matières
Module 1 : 4 semaines Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
Module 2 : 2 semaines L'état clinique d'une personne
Module 3 : 5 semaines Les soins
Module 4 : 1 semaine Ergonomie
Module 5 : 2 semaines Relation – communication
Module 6 : 1 semaine Hygiène des locaux hospitaliers
Module 7 : 1 semaine Transmission des informations
Module 8 : 1 semaine Organisation du travail

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Module 1	1	Ponctuel	Ecrit et Pratique
Module 2	1	Ponctuel	Ecrit
Module 3	1	Ponctuel	Pratique
Module 4	1	Ponctuel	Pratique
Module 5	1	Ponctuel	Ecrit et Oral
Module 6	1	Ponctuel	Ecrit
Module 7	1	Ponctuel	Ecrit ou Oral
Module 8	1	Ponctuel	Ecrit

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Formation auxiliaire de puériculture en parcours allégé (dispense de certains modules).

Débouchés professionnels :

Poste d'aide-soignant dans des structures publiques et privées.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 713 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} A	2021-2022	04/01/2021	31/12/2021
1 ^{ère} B	2021-2023	06/09/2021	28/08/2022
2 ^{ème} A	2021-2022	03/01/2022	31/12/2022
2 ^{ème} B	2021-2023	29/08/2022	07/07/2023

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accès par transport

Ligne de bus entre Saint-Etienne et Yssingeaux.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

• Capacité d'accueil limitée permettant un suivi personnalisé et une meilleure prise en charge de l'apprenti.

• Restauration

- Self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat
- Logements étudiants

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo-projection.
- Plateau technique équipé de matériel adapté à la fonction d'aide-soignant.

Coordonnées de l'UFA



IFAS

Institut de formation aide-soignant

UFA - IFAS Lycée Eugénie Joubert

16 rue Traversière
43200 **YSSINGEAUX**
Mme Magali VERNIER
06 42 80 91 51
magali.vernier@cneap.fr
www.leap43.org/lapprentissageas

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026